

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

**Du Lundi 18 décembre 2017**

---

Date de convocation : 12 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 18 décembre deux mil dix-sept à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SELOMMES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu des séances, sous la présidence de Madame Claire Foucher-Maupetit, Maire.

Par suite d'une convocation en date du 12 décembre 2017 les membres composant le Conseil Municipal de SELOMMES se sont réunis à la mairie le 27 novembre deux mil dix-sept à dix-neuf heures, sous la présidence de Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT, Maire.

Étaient présents : Mesdames Isabelle Brillard, Lysiane Balan, Claire Foucher-Maupetit ; Marie-José Groult, Michèle Tondereau, Cécile Meunier et Martine Guitton, messieurs Philippe Bellanger, Pierre Collonnier, Étienne Lepage, Joseph Limouzin, Maurice Bodin, Jean-François Lhommeau, Maxime Picaud, Claude Husson lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire a ouvert la séance en accueillant les nouveaux conseillers et en leur rappelant les rôles de chacun.

Il a été fait l'appel nomina et procédé, en conformité de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mesdames Lysiane Balan et Marie-José Groult sont désignées pour remplir cette fonction en raison de l'absence de la secrétaire générale.

Par suite, madame le Maire demande aux membres du conseil municipal, d'autoriser l'ajout de trois points à l'ordre du jour :

- Poursuite de procédure d'expulsion suite à convocation au tribunal (deux particuliers)
- Décision modificative

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

---

## **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du compte-rendu du 27 novembre 2017
- 2) Association foncière : désignation de nouveaux membres
- 3) Groupama : renouvellement de contrats
- 4) Commissions municipales
- 5) Poursuite de procédure d'expulsion suite à convocation au tribunal
- 6) Décision modificative n°3
- 7) Compte-rendu des commissions
- 8) Lecture des décisions du Maire
- 9) Questions diverses

## **1) Approbation du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 27 novembre 2017**

Le compte-rendu a été envoyé par mail. Le conseil valide le compte-rendu à l'unanimité

## **2) Association Foncière : désignation de nouveaux membres**

Étienne Lepage prend la parole afin de présenter ce point en rappelant tout d'abord les points historiques de l'association (existence depuis les années 1946-1947, 255 propriétaires dont 60 exploitants).

Il fait part au Conseil Municipal du courrier de la Direction Départemental des Territoires, Service Economie Agricole et Développement Rural portant sur la nécessité de procéder au renouvellement du bureau de l'Association Foncière.

Il rappelle à ce titre que cette instance est constituée par des membres nommés pour six ans par le Préfet parmi les propriétaires de fonds inclus dans le périmètre de remembrement (exploitants ou non) figurant sur deux listes dont l'une est présentée par la Chambre d'Agriculture, l'autre par le Conseil Municipal.

Il appartient donc à l'Assemblée de proposer cinq personnes, étant entendu que :

- Le Maire est membre de droit et n'a donc pas à être proposé ;
- Les cinq personnes proposées par le Conseil Municipal seront autres que celles proposées par la Chambre d'Agriculture.

Considérant que la Chambre d'Agriculture (DDT- Service Economie Agricole et Développement Rural) a désigné cinq membres :

- Joël AVRAIN
- Christian TONDEREAU
- Laurent NOUVELLON
- Joël LIGNEUL
- Pascal PICAUD

Messieurs André Moreau et Gérard Duchâteau ne souhaitent pas renouveler.

Il est proposé au conseil municipal de valider les cinq propositions suivantes :

- Etienne LEPAGE
- Pierre COLLONNIER
- Roger HUBERT
- Franck TONDEREAU
- Xavier CRUCHET

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'**unanimité** la proposition qui lui a été faite.

## **3) Groupama : renouvellement de contrats**

Nos contrats d'assurance bâtementaire arrivent à échéance au 31 décembre 2017.

Madame le Maire rappelle que les contrats avaient été revus en 2014 en y ajoutant le mobilier urbain.

En date du 5 décembre dernier, GROUPAMA nous a transmis des nouveaux contrats d'assurance pour une durée de 4 ans sur le même plan tarifaire et reprenant les mêmes conditions de remboursement.

Il est proposé d'autoriser madame le Maire à signer ces nouveaux contrats d'assurance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**unanimité** approuve le renouvellement de contrats auprès de Groupama et autorise madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet.

## **4) Commissions municipales**

Le Conseil Municipal a rappelé l'ensemble des commissions et en a complété certaines.

## **5) Poursuite de procédure d'expulsion suite à convocation au tribunal**

Madame le Maire rappelle que la situation des impayés sur la commune depuis 2014 a diminué grâce à un suivi administratif important.

Madame le Maire informe que deux locataires (4 rue du Bourg Neuf et 5 résidence de la Vallée) ne sont pas à jour de leurs loyers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après avoir entendu l'exposé de monsieur Philippe Bellanger, décide à **l'unanimité** d'engager une action devant le Tribunal d'instance de Blois à l'encontre de ces locataires, d'une part pour le paiement des loyers et d'autre part aux fins d'obtenir leur expulsion, et d'autoriser madame le Maire et monsieur Philippe Bellanger à ester en justice dans ces deux affaires distinctes.

#### **6) Décision modificative n°3**

Afin de pouvoir procéder au remboursement des emprunts et d'intégrer les frais d'études réalisées aux coûts des travaux s'y rapportant, il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante :

- D 165 : + 110,00 €
- D 2033 : - 110,00 €
- D 2151 : + 8000,00 €
- D 21312 : +1000,00 €
- R 2031 : + 9000 00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à **l'unanimité** la décision modificative proposée.

#### **7) Compte-rendu des commissions**

##### **Commission Environnement : la parole est donnée à Isabelle Brillard**

Une réunion est programmée au samedi 6 janvier 2018 à 14h pour le mur de l'école qui est tombé un samedi après-midi.

##### **Commission Fête et cérémonie : la parole est donnée à Isabelle Brillard**

Le vendredi 22 décembre aura lieu le pot de départ de Jean-Marc. L'installation se fera à partir de 13h30.

##### **Commission Vie scolaire : la parole est donnée à Etienne Lepage**

Pour rappel, l'Etoile Cyclo sera présente le 31 mai 2018 au soir avec 2 classes et 50 vélos à abriter.

##### **Commission Bâtiments communaux : la parole est donnée à Joseph Limouzin**

Plusieurs points sont abordés : station d'épuration (problème de débitmètre), salle des fêtes (VMC double flux en panne), garage automobile, salon de coiffure, presbytère, les logements en location, porte du cimetière (gond décelé).

##### **Autres dossiers : la parole est donnée à Philippe Bellanger**

Le projet EHPAD suit son cours. Le permis a été déposé récemment en Mairie.

#### **6) Décisions du maire**

Lecture par le Maire.

## **7) Questions diverses**

- Informations sur la communauté d'agglomération des Territoires Vendômois : les documents sont disponibles en Mairie et les réunions de conseil communautaire sont toujours publiques.
- Informations sur l'installation de Cindy FURET au salon de coiffure en janvier 2018.

*La séance fut levée à 22heures*

**Prochaine réunion de conseil municipal le lundi 22 janvier 2018**